

Nkurunziza a 30 jours pour promulguer ou non la loi sur la presse

RFI, 30 avril 2013 Burundi : adoption d'une loi sur la presse jugée liberticide Après des mois de navette entre le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, l'Assemblée nationale du Burundi a adopté en deuxième lecture, 29 avril, une nouvelle loi sur la presse malgré l'opposition du syndicat des journalistes burundais, de la société civile et même de la communauté internationale, qui l'ont qualifiée de « restrictive » et de « liberticide ». Cette fois, ils n'ont pas traîné en longueur. L'adoption des amendements apportés par le Sénat du Burundi à la loi sur la presse s'est déroulée en une trentaine de minutes, sans aucun débat.

Cela a été autant plus facile pour le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), le parti au pouvoir, que les 17 députés issus de son alliance au gouvernement, le parti Union pour le progrès national (Uprona), ont décidé de claquer la porte de l'hémicycle parce qu'on leur refusait la parole. « Nous avons rejeté tous les amendements du Sénat parce que ce sont des amendements qui n'apportent rien dans l'amélioration de ce projet de loi (â€¦), qui mettent fin à la liberté d'opinion et la liberté de la presse de manière générale », explique le président du groupe parlementaire Uprona, Bonaventure Gasutwa. Ce texte restreint la protection des sources ou encore interdit aux journalistes de travailler sur de nombreuses questions intéressant la vie du pays. Les organisations de journalistes, qui tentent depuis des mois de dissuader le pouvoir burundais de voter une loi qualifiée de « liberticide », ont lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 10 000 signatures en cinq jours. Son objectif, développe Alexandre Niyungeko, président de l'Union burundaise des journalistes, c'est « que le président ne promulgue pas cette loi mais qu'il retourne plutôt ce projet pour que ce soit vraiment le résultat des consultations les plus attendues ». Sera-t-il entendu ? Le président burundais Pierre Nkurunziza a trente jours pour se décider dans un sens ou dans l'autre.